

CABINET CO.FI.'MO.
8 Rue BRAUHAUBAN
65000 TARBES
TEL : 05.62.56.19.15

FAIT LE : 26 FÉVRIER 2024

IMMEUBLE : Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN

du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT. GENER.
0462	B		SS	42	CEL.	1
0512	B	3	4	3G	APPT	93

Madame
GRELLIER ETILE Martine Chantal
13, chemin de la Roumade

16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

FOLIO 1

N° LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS	TANTIEMES	QUOTE-PART
Votre compte sur https://cofimo.gercop-extranet.com				
Votre identifiant C522350 , mot de passe Tc8kn539				
Fonds loi Alur 01/03/24 au 31/05/24				
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 680.00 €	10000 1	0.27 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 680.00 €	10000 93	24.92 €
- Total de l'appel				25.19 €
Prov/ budget 01/03/24 au 31/05/24				
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	10 537.50 €	10000 1	1.05 €
	CHARGES BATIMENT B	6 225.00 €	10000 3	1.87 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	10 537.50 €	10000 93	98.00 €
	CHARGES BATIMENT B	6 225.00 €	10000 205	127.61 €
	CHARGES CHAUFFAGE	28 650.00 €	10000 95	272.18 €
- Total de l'appel				500.71 €

Avances de trés.	Provisions travaux Fds Txv: 251.65 €	Fonds spéciaux	Charges locatives	Charges déductibles	T.V.A déductible	TOTAL
	Art.18: 95.78 €					525.90 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	525.90 €	
PRELEVEMENT PREVU LE 10/03/2024		175.31 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/04/2024		175.31 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/05/2024		175.28 €
TOTAL SOLDE	525.90 € 0.00 €	525.90 €

GRELLIER ETILE Martine Chantal
REF. : 1-025-1512
Payable à réception.

NE PAS REGLER



COUPON DÉTACHABLE
À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

En cas de virement, merci d'indiquer vos références
SDC PIC DU MIDI : FR76 3000 3034 4700 0500 0811 568
BIC : SOGEFRPP

Nous vous prions de trouver sur ce bordereau, le détail des appels de fonds et la dernière situation de votre compte.
Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués. LE SYNDIC